

FICHE TECHNIQUE PLGPPNKG

MATIERE

Papier	Luxpack Bianca 40 gr. + parafinne
Encollage	Colle foride à base d'eau
Format	17x(2x5,2)x46/48 cm

Impression

Encre	A base d'eau
-------	--------------

Emballage

Nombre par colis	10 kg.
Format colis	510 x 410 x 130 (LxIxH)
Poids netto par colis	9,5
Quantité de colli par palette	50
Type de palette	Euro
EAN	5414898085417

Usage

But	<ul style="list-style-type: none">• Emballage de produits alimentaires• Emballage de viennoiserie / pâtisserie
Type de denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none">• Tous les aliments sec et froid• Tous les aliments gras jusqu'à max. 30°C• Tous les aliments gras et froid
Stockage	<ul style="list-style-type: none">• Conserver au sec et dans l'obscurité dans l'emballage original et ceci max. pendant 2 ans à une température entre 3°C et 30°C, et une humidité de l'air entre 50-65%
Réchauffer/chauffer	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas utiliser dans un four à micro-ondes
Refroidissement/ congélation	<ul style="list-style-type: none">• Peut être refroidi ensemble avec le produit alimentaire durant la durée de la conservation de ce produit alimentaire. La congélation de produits alimentaires est déconseillée dans cet article.

GENERAL

- La commission Européenne prévoit au moyen du Règlement (CE) Nr. 10/2011 dans une directive concernant la sélection de conditions d'essais pour différentes denrées alimentaires. Les essais de migration sont réalisés conformes cette directive par un laboratoire accrédité.
- Cette déclaration de conformité est valable pour le produit livré par nous en vertu des spécifications détaillées dans la fiche technique. Ce document est valable pendant 3 ans à compter de la date de sortie ou jusqu'au moment où le document est remplacé par nous suite à d'éventuels changements dans la composition de l'article ou à d'éventuels changements dans les règlements et directives sous-jacentes. L'utilisateur de ce produit doit veiller à ce que l'article est utilisé en conséquence.
- A condition de l'utilisation correcte et à condition qu'aucune modification est portée par l'utilisateur à cet article et aucune substance est ajoutée qui puisse endommager la nature de cet article, cet article correspond aux conditions exigés par le Règlement (CE) Nr. 1935/2004 et Règlement (CE) Nr. 10/2011 afin de pouvoir servir comme matériel d'emballage pour des denrées alimentaires.